



konvecta

Politique en matière de santé et de sécurité au travail

Politiques corporatives 2025

Table des matières

01

OBJET

02

**CHAMP
D'APPLICATION**

03

**PRINCIPES
GÉNÉRAUX
D'ACTION**

04

**MISE À JOUR ET
RÉVISION**

01

Object

La présente Politique en matière de santé et de sécurité au travail (ci-après dénommée « la Politique »), qui fait partie de la politique-cadre en matière de ressources humaines, a pour objectif d'établir et de diffuser les règles fondamentales et générales de Konecta, un groupe multinational d'entreprises spécialisées dans la fourniture de services de gestion de la clientèle et de solutions numériques (ci-après dénommé « Konecta », l'« Entreprise », la « Société » ou la « Corporation »), qui servent de cadre à sa direction pour garantir des conditions de travail sûres et saines, tant pour son propre personnel que pour les sous-traitants ou les personnes sous la supervision de la société.

La présente Politique répond aux attentes de ses parties prenantes (employés, clients, partenaires et actionnaires, investisseurs, entités financières, fournisseurs, administration publique et entités réglementaires), en se référant à toutes les actions de l'entreprise en la matière, dans le cadre de son activité, et sera affichée sur le site web de l'entreprise (www.konecta.com) afin que toutes les parties concernées puissent la consulter.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, auquel l'entreprise a adhéré en 2004, Konecta adhère aux principes du Pacte mondial des Nations unies et s'aligne sur ses objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 3 en la matière. Il s'agit là de conditions indispensables à la défense des droits de l'homme, au développement durable et à la réalisation de l'Agenda 2030.

À cette fin, elle s'engage à gérer de manière responsable les ressources techniques, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ses objectifs.



02

Champ d'application

La présente Politique s'inscrit dans le champ d'application de la Politique-cadre en matière de ressources humaines et s'étend à toutes les entités de Konecta. Elle est soutenue par la direction générale de l'entreprise.

Par conséquent, son contenu constitue un repère pour l'action de tous les travailleurs de Konecta, quel que soit leur poste ou leur fonction. Nonobstant ce qui précède, son champ d'application peut être étendu, lorsque cela est nécessaire et possible en raison de la nature de la relation, à toutes les personnes physiques et/ou morales liées à Konecta par une relation commerciale ou professionnelle d'autres que l'emploi : fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, et partenaires commerciaux.

La direction des ressources humaines, et plus particulièrement le service chargé de la santé et de la sécurité et de la prévention des risques professionnels dans chaque pays, est responsable de la gestion et du suivi des plans et des actions mis en place pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs dans l'exercice de leur activité professionnelle.



03

Principes généraux d'action

L'objectif de Konecta est de réduire les risques professionnels. Cet engagement comprend la prévention des accidents du travail et des blessures, ainsi que la promotion de la santé physique, sociale et mentale sur le lieu de travail pour les travailleurs, qu'ils soient directement ou indirectement employés, en fonction de la nature de l'activité et des risques identifiés inhérents à l'entreprise.

Pour ce faire, elle s'appuie sur la participation et la collaboration de la direction de l'entreprise, du personnel désigné par celle-ci dans les différents départements de gestion, des instances représentatives des travailleurs dans les pays où celles-ci sont constituées, ainsi que de la main-d'œuvre elle-même.

L'application de cette Politique repose sur les principes directeurs suivants:

- Tous les travailleurs, quel que soit leur poste, s'engagent à respecter les règles de sécurité applicables en raison de l'activité qu'ils exercent, à les respecter et à veiller à leur application.
- Protéger les personnes contre les risques inhérents à leur travail, pour ce faire identifier, évaluer et gérer ces risques, dans le souci permanent de les éviter ou de les atténuer, et également d'améliorer les conditions de travail et l'environnement.
- Développer, appliquer et maintenir une culture préventive pour l'amélioration continue de la gestion de la santé et de la sécurité et des conditions de travail, en intégrant les aspects préventifs de l'activité de l'entreprise à tous les niveaux de décision et de responsabilité, et en adoptant les mesures établies dans la réglementation applicable dans chaque pays.
- Promouvoir une surveillance continue de la santé de ses travailleurs, tant physique que psychosociale, afin de garantir une adéquation entre le professionnel et son poste.
- Ces mesures préventives seront également exigées des fournisseurs qui exercent leur activité dans les installations de l'entreprise.
- Favoriser la divulgation de cette Politique et des principes y énoncés, en encourageant la participation et l'engagement du personnel afin de garantir la sécurité de tous, notamment utiliser les installations de manière appropriée et assurer leur entretien.
- Promouvoir la formation, la compétence et la sensibilisation des travailleurs en matière de sécurité et de santé au travail, notamment œuvrer à une culture qui encourage la coresponsabilité dans ce domaine.
- L'information, la consultation et la participation des travailleurs sont des aspects fondamentaux pour la divulgation, l'assimilation, le développement et le maintien de ces principes.
- Garantir la collaboration entre les services, pour ce faire travailler sur des projets d'intégration et d'accessibilité, adapter les postes aux personnes particulièrement sensibles, garantir l'équité entre les personnes et considérer la diversité comme une valeur positive constituant à tout moment un atout.
- Adapter les conditions de travail, qu'elles soient physiques, organisationnelles ou autres, aux besoins particuliers du collectif de travailleurs composé de personnes à mobilité réduite ou souffrant d'autres types de handicap.
- Promouvoir et œuvrer à la conception et à l'amélioration des processus qui interviennent dans le bien-être psychologique des travailleurs, tels que la

communication assertive, la motivation, la formation, la promotion personnelle, ainsi que la lutte contre toute forme de harcèlement sexuel ou psychologique.

- Encourager un leadership participatif misant sur la santé et la sécurité au travail, qui agit par l'exemple et qui favorise le travail d'équipe ainsi qu'une communication claire et fluide.
- Promouvoir des actions qui favorisent des habitudes saines, le bien-être physique et émotionnel, et la sensibilisation à la santé et à la sécurité à tous les niveaux de l'organisation.
- Mener des audits systématiques, toutes les fois que nécessaire, afin de vérifier la conformité, d'évaluer l'efficacité des plans de prévention et d'identifier les possibilités d'amélioration, garantir ainsi l'évolution constante des performances en matière de santé et de sécurité au travail.

La Politique de santé et de sécurité au travail est précisée dans des plans de prévention et d'urgence au niveau local, adaptés aux risques et aux scénarios prévisibles sur le site de travail concerné, et qui garantissent une réponse rapide, coordonnée et efficace visant à protéger l'intégrité physique et psychologique des travailleurs ainsi que la continuité opérationnelle de l'organisation.

Konecta informe tous ses fournisseurs de la nécessité de s'engager activement dans l'amélioration des conditions de travail, de concevoir pour ce faire les protocoles requis pour la santé et la sécurité des travailleurs, d'intégrer les aspects de prévention des risques professionnels dans leurs processus de sélection et de recrutement, afin que l'exécution des travaux, l'acquisition et l'installation d'équipements, ainsi que la réalisation d'activités par le personnel externe soient effectuées dans des conditions de santé et de sécurité appropriées.

Ces principes d'action répondent aux impacts, risques et opportunités (IRO) découlant des thèmes matériels applicables : santé et sécurité au travail, diversité, équité et inclusion, conditions de travail et égalité de traitement et d'opportunités dans la chaîne d'approvisionnement, conformité et éthique d'entreprise, et gestion des fournisseurs.

Les travailleurs et tout tiers qui soupçonnent ou ont connaissance d'un comportement contraire aux principes énoncés dans la présente politique doivent transmettre leurs informations, doutes ou préoccupations, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, par le biais des canaux d'information disponibles sur le site web de l'entreprise via l'URL : <https://konecta.integrityline.com> , conformément à la procédure PG COR 26 Canaux d'information, disponible dans le même espace, qui précise les différents canaux disponibles et la nature des communications qui peuvent être effectuées par leur intermédiaire.

Ce canal est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre de quiconque signalant de bonne foi des faits susceptibles de constituer une violation de la présente Politique, et les garanties et protections prévues par la réglementation et la loi applicables seront appliquées aux auteurs de ces communications.

Les mesures disciplinaires pertinentes seront prononcées en cas de violation de cette Politique, conformément aux règlements internes et à la législation en vigueur dans chaque pays.

04

Mise à jour et révision

La Politique de santé et de sécurité au travail sera révisée et mise à jour périodiquement, ou lorsque cela s'avérerait nécessaire, afin de l'adapter aux changements que subit le modèle d'entreprise ou qui peuvent survenir dans le domaine d'activité de Koneccta ou à la suite de l'approbation de réglementations directement applicables, afin d'en garantir l'efficacité et la conformité.

REMARQUE: la présente politique a été révisée et approuvée le 16 décembre 2025 par la plus haute instance dirigeante et remplace toute version antérieure, le présent document étant seul valable à compter de ladite date.

Contrôle des versions

Version	Date de révision	Révisé	Validé	Approuvé	Motif de la modification
2	22/06/2021	RH Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
3	19/12/2022	RH Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
4	16/12/2025	RH Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Adaptation aux exigences légales Adaptation au nouveau format et à l'image de marque Consolidation de la politique-cadre et de ses politiques dépendantes en un seul document